

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 octobre 2020 à 18 h 15

Date de convocation : 21 octobre 2020

Date d'affichage : 2 novembre 2020

Etaient présents : - Jean-Michel COMTE - Jean-Luc CROISERAT (*arrivé à 18 h 40*) – Frédéric FUMEY - Sophie GOYET – Jean-Claude HALBOUT- Sandrine HOG – Jean-Michel LEBRUN – Pascal MOINE - Marie-Aude NIEL – Monique PROST – Christine RIOTTE - David TETU – Sylvie TISSIER – Florian VINDIGNI – VULETIC Romain – VULETIC Linda

Absent(s) excusé(s) : Julie CLERGET (procuration à Christine RIOTTE)
Jean-Luc CROISERAT (procuration à Frédéric FUMEY)
Emilie GONZALEZ (procuration à Sophie GOYET)
Nathalie GOUHOT (procuration à Jean-Michel LEBRUN)

Secrétaire : Frédéric FUMEY

* : * : * : * : *

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 28 août 2020.

1. Règlement intérieur du conseil municipal (rapporteur : Christine RIOTTE)

Madame le Maire présente le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal.

2. Commission d'appel d'Offres (CAO) (rapporteur : Christine RIOTTE)

Le conseil municipal,

VU le Code des marchés publics, et notamment l'article 22 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

- prend acte que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Madame le Maire,

- élit :

En tant que membres titulaires :	En tant que membres suppléants :
Jean-Michel COMTE Nathalie GOUHOT Monique PROST	Frédéric FUMEY Sophie GOYET Linda VULETIC

3. Isolation du mur côté sud – Groupe scolaire -Demande de DETR (Rapporteur : Jean-Michel COMTE)

Madame le Maire expose le fait qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'isolation du mur côté sud du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de réaliser des travaux d'isolation du mur côté sud du groupe scolaire, selon devis de travaux pour un montant global de 4 345,32 € HT ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR 2021 au taux de 35 % ;
- S'ENGAGE à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :
 - Travaux pour un montant HT subventionnable de : 4 345,32 €
 - Subvention DETR 35 % : 1 520,86 €
 - Autofinancement HT : 2 824,46 €
- S'ENGAGE à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- SOLLICITE l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- AUTORISE le Maire ou les Adjoints à signer le marché à intervenir.

4. Réfection du parquet de la salle des fêtes – Demande de DST et DETR (Rapporteur : Jean-Michel COMTE)

Madame le Maire explique que dans le cadre des travaux de réfection de la salle des fêtes, il est impératif d'inclure la réfection du parquet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de réaliser les travaux de réfection du parquet de la salle des fêtes, selon devis de travaux pour un montant global de 4 052,20 € HT ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR 2021 au taux de 30 % ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DST au taux de 30 % ;

- S'ENGAGE à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	4 052,20 €
➤ Subvention DETR 30 % :	1 215,66 €
➤ Subvention DST 30 %	1 215,66 €
➤ Autofinancement HT :	1 620,88 €
- S'ENGAGE à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- SOLLICITE l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- AUTORISE le Maire ou les Adjoints à signer le marché à intervenir.

5. Remplacement éclairage de la salle et de la cuisine de la salle des fêtes - Demande de DST et de DETR (Rapporteur : Jean-Michel COMTE)

Madame le Maire explique que dans le cadre des travaux de réfection de la salle des fêtes, il est impératif d'inclure le remplacement de l'éclairage de la salle et de la cuisine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de remplacer l'éclairage de la salle et de la cuisine de la salle des fêtes, selon devis de travaux pour un montant global de 2 331,00 € HT ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR 2021 au taux de 30 % ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DST au taux de 30 % ;
- S'ENGAGE à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	2 331,00 €
➤ Subvention DETR 30 % :	699,30 €
➤ Subvention DST 30 %	699,30 €
➤ Autofinancement HT :	932,40 €
- S'ENGAGE à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- SOLLICITE l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- AUTORISE le Maire ou les Adjoints à signer le marché à intervenir.

6. Travaux de sécurisation du stade – Demande de DST et FAFA (Rapporteur : Jean-Michel COMTE)

Madame le Maire expose le fait qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux de sécurisation de l'emprise des terrains de football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de réaliser la sécurisation de l'emprise des terrains de football (clôture du stade), selon devis de travaux pour un montant global de 7 584,00 € HT ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DST au taux de 30 % et le Fonds d'Aide au Footballeur Amateur (FAFA) au taux de 50 % ;

- S'ENGAGE à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :
 - Travaux pour un montant HT subventionnable de : 7 584,00 €
 - Subvention DST 30 % : 2 275,20 €
 - Subvention FAFA 50 % : 3 792,00 €
 - Autofinancement HT : 1 516,80 €
- S'ENGAGE à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- SOLLICITE l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- AUTORISE le Maire ou les Adjointes à signer les marchés à intervenir et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Arrivée de Jean-Luc CROISERAT.

7. Subventions aux associations 2020 (Rapporteur : David TETU)

Le Conseil Municipal vote, pour l'année 2020, les subventions suivantes aux associations :

- | | |
|------------------------------|---------|
| ● Association sportive (ASF) | 3 130 € |
| ● Judo | 870 € |
| ● Gueules Noires | 350 € |
| ● La Cantarelle | 210 € |
| ● Country : | 70 € |
| ● Foucher'En Zic | 280 € |
| ● RAVA G : | 140 € |
| ● Souvenir Français | 100 € |
| ● Médailleurs sportifs | 50 € |
| ● Amis de Pasteur | 50 € |
| ● Les Blaineux | 350 € |
| ● Amis du Creux de Belaine | 400 € |
| ● Bleuets de France : | 440 € |

8. Bois et forêts : (Rapporteur : Jean-Michel LEBRUN)

a. Programme d'actions pour l'année 2021

Considérant le programme d'actions proposé par ONF pour 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le dégagement de plantation avec maintenance des cloisonnements pour la parcelle 1 pour un montant de 940 € HT.

b. Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de FOUCHERANS, d'une surface de 89,56 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt sera gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet le 13 décembre 2018. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes **2021** puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles et des chablis.

Considérant l'aménagement futur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année **2021** ;

1. Assiette des coupes pour l'année 2021

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2021, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2021 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

-

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)				
(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux	6_ar, 7_ar Douglas				
Feuillus		7_aj-2 Essences : Chêne,	Essences :		

(1) Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Pour les futaies affouagères **(2)**, décide les découpes suivantes :

standard aux hauteurs indiquées sur les fûts autres :

Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Destine le produit des coupes des parcelles à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	7_aj-2	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les quatre bénéficiaires solvables (garants).

c. Désignation des garants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les quatre garants suivants pour l'affouage :

- Dominique DELCEY,
- Jean-Pierre DUCROT,
- Didier PROST,
- Joël PROST.

d. Tarifs affouage 2021 et 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe pour 2021 et 2022 les tarifs d'affouage suivants :

- 4,10 € le stère pour les sapins, trembles, etc ...,
- 6.60 € pour les autres bois durs.

9. Communauté d'Agglomération du Grand Dole : (Rapporteur : David TETU)

a. Transfert compétence assainissement – délégation

Madame le Maire rappelle que :

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a rendu obligatoire le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020,
- La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique poursuit l'objectif de donner davantage de souplesse à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » et d'apporter des possibilités complémentaires dans l'exercice des compétences eau et assainissement. Certaines de ses dispositions portent des effets dès le 1^{er} janvier 2020. L'article 14 introduit la faculté, pour une communauté de communes ou une communauté d'agglomération, de déléguer tout ou partie des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à l'une de ses communes membres ou à un syndicat existant au 1^{er} janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. L'EPCI à fiscalité propre demeure responsable de la compétence déléguée,
- Pour l'année 2020, la commune de Foucherans a la délégation de l'assainissement des eaux usées et eaux pluviales via une convention jusqu'au 31 décembre 2020.

Elle propose de demander le renouvellement de la délégation de l'assainissement des eaux usées et eaux pluviales via une convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de demander le renouvellement de la délégation de l'assainissement des eaux usées et eaux pluviales via une convention jusqu'au 31 décembre 2021,
- autorise le maire et les adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

b. Mise à disposition secrétaires

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier à l'absence ponctuelle d'agents communaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de la mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole adopté par le Conseil Communautaire du 4 février 2016, la mise à disposition de services peut être proposée aux communes membres afin de pourvoir au remplacement ponctuel de personnel momentanément indisponible, notamment dans le domaine du secrétariat de mairie.

Madame le Maire explique que pour pallier aux absences, il était nécessaire d'utiliser le service de remplacement du Grand Dole pendant une partie des congés des secrétaires, pour le bon fonctionnement du service soit pour la période du 14 septembre au 23 octobre 2020 inclus, à raison de 31 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'utiliser les services de remplacement de personnel du Grand Dole pour la période du 14 septembre au 23 octobre 2020 inclus en matière de personnel administratif,
- autorise le maire à signer les conventions de prestation de services et tout document relatif à ce dossier.

c. Rapport d'activité

Madame le Maire présente le rapport d'activités annuel 2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante prend acte du rapport d'activités annuel 2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

10. Facturation des charges 2020 aux SMOCSY et AF (Rapporteur : David TETU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la facturation des charges communales 2020 pour le compte d'autres collectivités comme suit :

- Association Foncière :
 - frais de secrétariat : 400 €
 - charges informatiques versées directement par la commune à JVS pour les logiciels de gestion : 370 €

- Crèche de St Ylie (SMOCSY) :
 - frais de personnel administratif et entretien locaux : 6 000 €
 - charges informatiques versées directement par la commune à JVS pour les logiciels de gestion : 370 €

11. Baux ruraux 2020 (Rapporteur : David TETU)

Le Maire précise que l'indice de fermage pour 2020 est de 105,33, soit un pourcentage de + 0,55 % par rapport à 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- attribue à titre précaire pour l'année 2020 les parcelles ci-dessous désignées au prix de 70.09 € l'hectare (soixante-dix euros et neuf cents) (indice 2020) plus la part de la taxe de remembrement à la charge du fermier à 4,75 € l'hectare :

Nom et prénom	Parcelles	Surface en hectare	Fermage	Taxe Remembrement	Dégrèvement sécheresse	TOTAL
Le GAEC de CHEVANNY représenté par François LAVRUT	ZH n° 60 "Lancelotte" pour partie 1 ha 50 a	11,3820	797,73 €	54,06 €	21,16 €	830,64 €
	ZH n° 51 "Devant Nantan" pour partie 1 ha 66 a					
	ZH n° 30 "Devant Nantan" 4 ha 76 a 50 ca					
	ZH n° 111 "Soleil Levant" pour partie 1 ha					
	ZD n° 73 "Gravelot" de 70 a 70 ca					
	ZH 25 et 27 « Devant Nantan » pour partie 1 ha 75 a					
CHARPIOT Guy	ZH n°20 "La Fontaine"	1,2250	85,86 €	5,82 €	0,00 €	91,68 €
LACOUR Jean-Christophe	ZH n°80 "Arbres Secs"	3,7000	259,32 €	17,58 €	14,83 €	262,07 €
PIELLARD Alain	ZH n°80 "Arbres Secs"	2,0200	141,58 €	9,60 €	8,10 €	143,07 €
TOTAUX			1 284,49 €	87,05 €	44,09 €	1 327,45 €

- fixe la rente annuelle versée au CCAS selon le même indice de fermage, soit rente 2020 : 1 284,49 €.

12. Rapport eau et assainissement 2019 (rapporteur : Christine RIOTTE)

Madame le Maire rappelle que le délégataire doit communiquer à la collectivité un rapport d'activité sur l'exploitation des services dont il a la délégation avant le 1er juin de l'année qui suit l'exercice concerné. Conformément à ces dispositions, la société SOGEDO a adressé à la commune le rapport 2019 relatif au service d'assainissement dans les délais réglementaires.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers des services.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, prend acte du rapport 2019 présenté par le délégataire SOGEDO.

13. Rapport annuel d'activités 2019 du SYDOM du Jura (rapporteur : Jean-Luc CROISERAT)

Madame le Maire présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés réalisé et publié par le SYDOM.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante prend acte du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés réalisé et publié par le SYDOM.

14. Tarifs 2021/2022 :

a. Location de la salle des fêtes (rapporteur : Christine RIOTTE)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les tarifs suivants, pour 2021 et 2022 :

Désignation	Foucherans	Extérieur	Forfait déchets (Foucherans et extérieur)
Week-end	391 €	618 €	25 €
Journée (avec repas le midi uniquement)	278 €	443 €	25 €
Arbres de Noël, réunions, assemblées générales, animations culturelles (sans vaisselle)		212 €	
Départ en retraite, noces d'or et anniversaire mariage 55-60-65-70-75-80, anniversaire 90 ans et plus	52 €		
Jour supplémentaire (à partir du 3 ^{ème})	77 €	77 €	
Caution	1 000 €	1 000 €	

- *Autres conditions :*

1 – Lors de la réservation de la salle des fêtes, le locataire versera des arrhes correspondant à la moitié du montant de la location, le solde sera versé après la location.

2- Un chèque de caution de 1 000 € sera donné lors de la remise des clés.

3- Les associations locales bénéficient d'une gratuité annuelle de la salle mais facturation du forfait déchets à 25 €.

4 – En cas de location à la journée en week-end :

- Le samedi : la salle doit être libérée et nettoyée pour le dimanche au plus tard à 9 h. Un élu récupérera la clef et s'assurera de la propreté à cette heure,
- Le dimanche : la clef sera remise par un élu à 9 h.

5 – Pas de location pour deux repas à deux locataires différents le même week-end.

6 – Le préau de l'école n'est plus mis à disposition compte tenu des travaux de mise en sécurité réalisés à l'école. Par contre, les chapiteaux sont autorisés sur le parvis de la salle des fêtes sans perforation du sol ou des murs.

7 – Gratuité en fonction de l'occupation de la salle des fêtes pour un décès.

b. Tarifs funéraires 2021 et 2022 (rapporteur : Christine RIOTTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivants, pour 2021 et 2022 :

CHAMBRE FUNERAIRE					
PRESTATION			MONTANT		
Redevance pour passage de corps			7,50 €		
Vacations funéraires (opération de surveillance par un agent assermenté)			23,50 €		
CONCESSIONS CIMETIERE					
Nombre d'années	caveau	pleine terre	Case columbarium	Cave-urne	Droit d'ouverture de case et cave urnes
15	187 €	156 €	212 €	170 €	102 €
30	374 €	312 €	424 €	340 €	

c. Divers tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe pour 2020 et 2021 les tarifs suivants :

- Photocopies pour associations :
 - Noir et blanc : 0.05 € la copie,
 - Couleur : 0.20 € la copie.
- Atelier distillation :
 - 18.75 € par demi-journée,
 - 37.45 € par journée.

L'utilisation de l'alambic sera autorisée après signature du règlement et de la production d'une assurance responsabilité civile du locataire.

- Droit de place :
 - Occasionnel (dont cirque) : 31.80 €
 - Hebdomadaire : 11.60 €

Les locataires devront nettoyer leur emplacement avant leur départ.

15- Rapport marchés contractés (rapporteur : Christine RIOTTE)

N° mandat	Date	Définition	Tiers	Montant
83/1061	28/09/2020	Distributeur gel hydroalcoolique automatique	TISSERAND	206,40 €
83/1062	28/09/2020	Situation 1 - Chauffage - ventilation (lot 8) - Construct° salle polyvalente	MOLIN	35 065,38 €
83/1066	28/09/2020	Situation 1 - RG - Chauffage - ventilation (lot 8) - Construct° salle polyvalente	MOLIN	1 830,14 €
83/1063	28/09/2020	Modernisation et mise aux normes de la centrifugeuse de la STEP	SOGEDO	12 000,00 €
83/1064	28/09/2020	Situation 1 - Plomberie sanitaires (lot 7) - Construct° salle polyvalente	GROS	4 768,09 €
83/1065	28/09/2020	Situation 1 - RG - Plomberie sanitaires (lot 7) - Construct° salle polyvalente	GROS	249,12 €
83/1067	28/09/2020	Situation 1 - Menuiseries intérieures bois (lot 4) - Construct° salle polyvalente	MALENFER	5 869,74 €
83/1068	28/09/2020	Situation 1 - RG - Menuiseries intérieures bois (lot 4) - Construct° salle polyvalente	MALENFER	313,90 €
84/1074	29/09/2020	Situation 3 - Cloisons - Peinture - Isolations (lot 5) - Construct° salle polyvalente	POLYPEINT	18 027,54 €
84/1073	29/09/2020	Situation 3 - RG - Cloisons - Peinture - Isolations (lot 5) - Construct° salle polyvalente -	POLYPEINT	937,44 €
84/1069	29/09/2020	Situation 1 - Electricité - courants faibles (lot 9) - Construct° salle polyvalente	EJE	11 510,19 €
84/1070	29/09/2020	Situation 1 - RG - Electricité - courants faibles (lot 9) - Construct° salle polyvalente	EJE	603,89 €
84/1072	29/09/2020	SPS - Aménagement salle communale - 6ème acompte	APAVE	376,32 €
84/1071	29/09/2020	MO Construction salle polyvalente - Acompte 8	CVF STRUCTURES	51,00 €
84/1075	29/09/2020	Tables multi services nouvelle salle des fêtes x12	COMAT & VALCO	1 781,62 €
84/1085	01/10/2020	Barrières tournantes x 3	VAD COLLECTIVITE	2 678,40 €
86/1082	01/10/2020	Travaux voirie - rue du Commerce - Affaissement vers arrêt de bus	EIFFAGE	1 674,00 €
86/1084	01/10/2020	Travaux voirie - Parking Poste - Rue du commerce - Rue Jolie - Phase 1 - Décompte final	EIFFAGE	16 764,00 €
86/1081	01/10/2020	Travaux voirie - rue des Chênes - Affaissement de tranchée	EIFFAGE	2 902,80 €
86/1080	01/10/2020	Travaux voirie - Tranchée Pôle santé + bicouche	EIFFAGE	2 484,00 €
86/1083	01/10/2020	Travaux voirie - impasse des Coquelicots - PATA	EIFFAGE	10 368,00 €
86/1087	01/10/2020	Plomberie chauffage (lot 4) Réfection sanitaires EM - Décompte définitif	FRANC COMTOISE DE CONFORT	1 043,28 €
86/1086	01/10/2020	Plomberie chauffage (lot 4) Réfection sanitaires EM - Sit. 2 - Décompte définitif	FRANC COMTOISE DE CONFORT	53,40 €
94/1195	20/10/2020	Tables GS + casiers + chaises (5)	DPC	724,68 €
94/1196	20/10/2020	CTC - Aménagement salle communale	APAVE	376,32 €
94/1205	20/10/2020	Situation 2 - Menuiseries intérieures bois (lot 4) - Construct° salle polyvalente	MALENFER	2 765,98 €
94/1204	20/10/2020	Situation 2 - RG - Menuiseries intérieures bois (lot 4) - Construct° salle polyvalente	MALENFER	147,12 €
94/1202	20/10/2020	Situation1 - Chape - carrelage - sols souples - faïence (lot 6) - Construct° salle polyvalente	GRIDELLO	4 495,29 €
94/1203	20/10/2020	Situation1 - RG - Chape - carrelage - sols souples - faïence (lot 6) - Construct° salle polyvalente	GRIDELLO	235,36 €
94/1198	20/10/2020	Réfection cuisine, dégagement et toilettes cuisine SDF - Acompte	JAM'S	1 952,00 €
94/1197	20/10/2020	Réfection SDF + scène - Acompte	JAM'S	4 660,20 €
94/1201	20/10/2020	Drapeaux + socle	DOUBLET	301,20 €
94/1200	20/10/2020	Panneaux	SIGNAUX GIROD	1 350,70 €

16- Questions diverses

a. Travaux de ravalement de la future salle polyvalente – Demande de DST et DETR (Rapporteur : Jean-Michel COMTE)

Madame le Maire explique que le ravalement de la façade de la future salle polyvalente a dû être modifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de réaliser les travaux de ravalement de la façade de la future salle polyvalente, selon devis de travaux pour un montant global de 16 658,43 € HT ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR 2021 au taux de 30 % ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DST au taux de 30 % ;
- S'ENGAGE à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	16 658,43€
➤ Subvention DETR 30 % :	4 997,53 €
➤ Subvention DST 30 %	4 997,53 €
➤ Autofinancement HT :	6 663,37 €
- S'ENGAGE à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- SOLLICITE l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- AUTORISE le Maire ou les Adjointes à signer le marché à intervenir.

L'ensemble des délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Fin de séance à 19 h 35